A 20 b

43 items.

du Panthéon dans la boue les dieux du crime et va chercher la vertu sur l'échaffaud pour la porter au temple de l'immortalité, vous laisserez à ce juge à prononcer sans prévention, si Étienne Polverel doit être placé parmi les grands criminels, où s'il mérite d'être compté au nombre des amis de la Patrie, des bienfaiteurs de l'humanité.

Paris ce 30 Germinal l'an troisième de la République Française une et indivisible.

F. POLVEREL.

De l'imprimerie de PAIN, Passage Honoré.

LÉONARD LEBLOIS,

Au calomniateur THÉROU (1), et à ses complices, tous colons blancs, ennemis nés de la liberté et de l'égalité.

Le crime se fait un rempart de la calomnie contre la vérité qui le poursuit. *Épig.*

NE sera-t-il donc jamais permis d'oser dire son opinion sur ce qui intéresse les colonies, sans que l'imposture ne vienne

(1) *THÉROU, grand planteur du Terrier Rouge* commandant le camp de Jacquezy, sous le *MARQUIS DE ROUVRAY*, dont il était l'ami et le lieutenant.

Thérou a été dénoncé par le *chevalier* de Verneuil, Baillo, Gervais et d'autres déportés du Cap, comme un des auteurs de l'incendie des plantations de la province du Nord; il est inscrit tout au long sur la liste donnée par la commune du Cap, comme *ÉGORGEUR* des blancs de la province du Nord; cette liste a été approuvée par la commission intermédiaire qui, par son arrêté du 18 novembre 1792, a reconnu les *scélératesses et les assassinats de Thérou.* Aujourd'hui, ce Thérou est coalisé avec ses dénonciateurs, ce qui indique toute la délicatesse de *ces braves gens.*

RPSCB

subitement vous atteindre, soit pour vous imposer silence, en vous frappant de terreur ou d'étonnement, soit pour jetter de la défaveur ou des soupçons sur les choses utiles et vraies que vous énoncez?

Quelle est donc cette conduite ténébreuse et perfide qui, dans Paris, et jusqu'autour de la Représentation nationale, semble autoriser une poignée de colons intrigans à colporter impunément le mensonge, à verser sur tous les hommes purs qui ont détesté leurs principes et déjoué leurs projets conspirateurs, l'odieux poison de toutes les calomnies?

Depuis deux siècles que la lutte de l'égoïsme et du crime contre la nature outragée appesantit les fers de l'esclavage dans les Antilles, le tour de la liberté n'est-il pas encore venu? Les bourreaux des noirs se tairont-ils enfin, ou veullent-ils méditer un nouvel attentat contre l'humanité???

Colons! hommes astucieux, pourquoi attaquer les individus, lorsqu'on vous parle des choses? Pourquoi recourir à des récriminations bannales, quand on vous reproche des crimes qui vous appartiennent? Pour dévier l'attention publique de vos forfaits, vous érigez sans cesse une faction

contre l'ascendant de la vérité dont vous redoutez les traits.

Moi qui vous connais, que vous avez opprimé, moi que vous avez dépouillé de sa propriété, moi qu'aujourd'hui vous calomniez dans vos méprisables placards, parce que vous n'avez pu me corrompre, ni m'égarer *long-tems* par vos séductions, je vais vous répondre pour la dernière fois. Une discussion interminable qui présenterait vos crimes comme le résultat d'une lutte politique, est sans doute l'objet de vos désirs; mais je vous déclare que votre trop coupable secte ne doit pas s'essayer plus long-tems contre les hommes purs que vous calomniez, parce qu'ils vous accusent. Nous avons combattu à Saint-Domingue tous les partis contre-révolutionnaires, nous nous sommes ralliés contre vous aux principes et aux victimes de votre rage liberticide, aujourd'hui, nous nous serrons autour de la représentation nationale que vous avez outragée depuis cinq années, et qu'en ce moment vous implorez avec tant d'hypocrisie. Nous avons porté devant elle le narré fidèle de vos excès. En attendant que l'innocent soit connu, qu'on punisse le coupable, vous pouvez nous calomnier, c'est votre tactique ordinaire,

la nôtre est de vous vouer désormais au mépris que vous méritez.

Vous insultez dans votre infâme diatribe à la conduite républicaine du général Lavaux (1) par des persiflages si grossiers, que nous dédaignons de venger son outrage ; elle honore son patriotisme. Certes vous devez bien le haïr, car il a sauvé ce qui reste de la portion française de St.-Domingue. Lui seul, par sa conduite vigoureuse et incorruptible, a empêché l'entière exécution du *marché patriotique* que vous ou vos complices aviez passé avec les Anglais, *protecteurs* de vos propriétés contre la France et *ses dangereux principes.*

Imposteurs sans frein comme sans honte, mettez la main où se trouve ordinaire-

---

(1) *Extrait du* Général Advertiser *de Philadelphie, en date du 28 juillet 1794* (10 Thermidor):

La flotte anglaise se réunit dans la rade du Môle, pour aller attaquer le Port-de-Paix ; le colonel Wuilkole avait envoyé un second message au général Lavaux pour le sommer de rendre la place ; il a reçu pour réponse : qu'on ne s'opposerait pas au débarquement des Anglais ; mais qu'il pouvait s'attendre que les bayonnettes françaises n'en laisseraient échapper un seul, ce général est le seul fonctionnaire de la République qui serve sa cause à Saint-Domingue, aussi, *Thérou* et consorts n'ont-ils pas manqué de le calomnier comme tous les autres.

ment le cœur, il vous dira peut-être; » nous » calomnions bien impunément la vertu, » nous nous fions à ce qu'une distance » de deux mille lieues a jusqu'ici empêché » d'éclairer notre conduite ; mais tôt ou » tard ne serons-nous pas enfin démas- » qués, et trop justement punis ?»

J'étais, dites vous, un pompon blanc, chaud partisan du colonel Mauduit dont vos mains forcenées ont répandu le sang, et traîné les restes sanglants dans les rues du Port au Prince.

Quel est celui de vous, qui puisse certifier m'avoir vu et connu au Port-au-Prince? Comment pouvoir vous assurer si positivement un fait dont vous n'avez pu être témoins?.... mentez donc plus adroitement.

Oui, vils assassins de vos adversaires, je vous ai accusé, je vous accuse encore du meurtre du colonel Mauduit, ce n'est pas par ses crimes en révolution, qu'il a mérité vos poignards, que vous l'avez déchiré en lambeaux et mis sa maison au pillage (1) mais c'est parce qu'il avait provoqué

(1) Ce colonel inspirait tant de soumission pour la loi que, pour l'assassiner impunément, ses meurtriers ont fabriqué un faux décret daté du 17 septembre 1791.

la dissolution de l'assemblée de St.-Marc; rempart de vos crimes ; sa faction aussi criminelle que la vôtre, était cependant moins peuplée de scélérats : des hommes purs, mais égarés, pouvaient s'y tromper, car son serment était de maintenir l'ordre et la soumission aux décrets ; le vôtre était d'égorger tout ce qui contrariait le régime colonial, d'opprimer les patriotes qui étaient dans le sens de la France, ces derniers surtout, d'après vos horribles principes, étaient les aristocrates les plus dangereux de la colonie; considérés comme philantropes, il fallait les exterminer.

Aureste je n'ai jamais connu Mauduit à St.-Domingue, c'est en France 19 mois après sa mort que je vous l'ai reproché avec celle de tant d'autres dont les mânes innocentes appellent sur vous la vengeance nationale.

Vous ne pouvez parler de St.-Domingue sans rappeller une époque douloureuse d'un crime qui vous soit reprochable Croyez-vous que la distance des lieux jus-

---

On a persuadé aux troupes qu'il était arrivé officiellement, en arrachant, devant elles, des registres du Conseil supérieur du Port-au-Prince le vrai décret de l'assemblée constituante du 2 octobre, qui déclarait que Mauduit avait bien mérité de la patrie.

tifie ces horreurs dont vous rappellez si froidement le souvenir?

Ignorez-vous Zoiles ardents de tous les amis de la liberté, que dans l'écrit que jai dernièrement publié, je n'ai fais acception d'aucun de vos individus, j'ai parlé seulement de ce qui se passait à St.-Domingue sous mes yeux,.. Est-ce ma faute à moi si vous vous êtes reconnus à mes portraits fidels, devez-vous briser les crayons de la vérité dans la main du peintre en l'attaquant par des personalités dégoutantes que vous tenez toujours prêtes contre quiconque prétend vous démasquer?

Ce que j'ai écris est le résultat de mes observations, et de la plus stricte vérité; personne ne me guide pour l'exprimer, et depuis long-temps, avant même que la convention nationale existât, j'avais imprimé mon opinion sur votre détestable faction que j'ai dénoncée à l'assemblée législative.

Mon honorable indigence atteste votre calomnie; je ne vends pas ma plume, je la consacre à dire la verité, à deffendre les principes, à démasquer les traîtres; sous ce dernier rapport vous avez quel-

ques droits d'en appréhender les écarts trop véridiques.

J'ai conservé au milieu de votre corruption, au milieu des dangers dont vous avez environné ma tête, mon cœur et mes mains nettes; les votres dégouttent du sang de vos victimes, et tracent encore machinalement *le jeu cruel* de l'instrument de leur supplice. Vos cœurs pouris de préjugés, d'égoïsme et des vices de la servitude, sont encore ceints d'une double barriere posée par la cupidité et la vengeance; vous avez soif du sang de ceux qui ont mis un frein à vos fureurs, à vos trames liberticides... Ce sang objet de votre ardent désir ne sera pas versé : vos yeux accoutumés à se repaître de ce spectacle, n'auront pas cette jouissance de canniballe, songez qu'il n'est plus ici question d'assassinats.. mais de justice.

Oui je l'ai dis à l'assemblée législative, je le repête au jourdhui, hommes de crimes et de sang, vous avez dévasté St.-Domingue, vous avez changé ce pays jadis si florissant en un vaste tombeau où d'âge en âge on parlera de vos excès, de vos cruautés.

N'est-ce pas vous qui avez assassiné,

Ogé, Chavannes, Férand, de Baudière Gayot, Videau, Piémont, Cassenave, Elie et tant de milliers de victimes... ces martirs de la liberté ont ils commis d'autres crimes que de vous demander leur droits et la liberté?

N'est-ce pas vous qui, dans votre assemblée de St.-Marc avez préché le fédéralisme, l'abandon de la mère patrie, l'amour des nations étrangères et la haine de la révolution française. N'est-ce pas à la suite de cette doctrine impie, que vous avez, par un *soi-disant décret,* proclamé la guerre civile, armé les citoyens les uns contre les autres et allumé les torches de discorde qui, depuis ce temps funeste, ont embrasé St.-Domingue?

N'est-ce pas vous qui, à cet époque, avez déclaré une guerre à mort à tous les citoyens de couleur, parce qu'ils avaient l'audace de vouloir être des hommes, et qu'ils se présentaient comme tels dans vos assemblées primaires; n'avez-vous pas proscrits toute cette caste d'indigenes qui bien surement valait mieux que la vôtre, car elle chérissait sa patrie comme la liberté, et vous, vous trahissiez l'un et l'autre.

N'est-ce pas vous qui avez eu la lâcheté de passer des concordats pour rassembler parmis vous et sans défiance ces hommes de la nature qui aimaient la concorde et la paix, n'avez-vous pas environné perfidement leur innocente sécurité de tous vos glaives assassins, et le 21 novembre 1791, n'avez-vous pas donné le signal de mort contre ces malheureux qui s'étaient livrés dans vos murs, sur la foi de vos sermens? . . . . . Parjures infames! . . . osez dire que non?

N'avez-vous pas, ce jour même et le lendemain, après le massacre de vos victimes, incendié la ville du Port-au-Prince, théâtre de ce forfait? Ne vous êtes vous pas gorgé de vols et de pillages arrachés aux magasins, aux cargaisons du commerce qui, bientôt après devenaient la proie des flammes?

N'avez-vous pas assassiné avec le délire de la rage tous les hommes de couleur et ceux des blancs qui défendaient leur cause intéressante? Est-il besoin de vous citer tous les noms de ces victimes infortunées?

N'avez-vous pas forcé les prisons, les cachots où vous aviez précipité ces défen-

seurs généreux de l'humanité : ne les avez-vous pas déchirés comme des bêtes féroces, et traîné leurs membres palpitans dans les rues qui retentissaient de vos horribles imprécations?

N'avez-vous, pas à la nouvelle du décret du 15 mai, outragé l'assemblée nationale qui l'avait rendu?

N'avez vous pas foulé aux pieds le ruban tricolore, comme vous fouliez les droits de l'homme? N'avez vous pas alors arboré les couleurs de la tyrannie, la cocarde et l'écharpe noire étaient le signal qui ralliait les sectateurs de votre criminelle insurrection?

N'avez-vous pas à, Gérémie, regardé ce décret juste et bienfaisant comme *un attentat* de la mère patrie qui vous déliait du serment d'obéissance et de fidélité envers elle? Ne l'avez-vous pas repoussé avec le plus insultant mépris, et ordonné dans votre délire sacrilége qu'il fut lacéré et brûlé par . . . . . .
. . . . . Je m'arrête; je respecte trop la loi pour détailler cette horreur, je la voue avec ses auteurs à l'exécration publique.

Navez-vous pas séduit, égaré, par la corruption, les troupes de la République, les équipages de ses vaisseaux; vos séditieux orateurs avaient l'impudence d'aller jusqu'à bord les soulever contre l'autorité légitime, prêcher la haine contre les (1) hommes de couleur, et armer in-

---

(1) Il faut que l'on sache ici que les colons sont inventeurs des *noyades* dont *Carrier* veut avoir toute la gloire.

Trois cents noirs environs avaient pris les armes pour la défence des citoyens de couleur, ces hommes malheureux avides de liberté crurent des promesses fallacieuses, et se dévouerent à la mort pour le salut de leur frères. Les traîtres colons dans le traité de dissimulation, dont ils abuserent les citoyens de couleur, demanderent la destruction de ces trois cents victimes, cette proposition fit horreur; on obtint néammoins de les déporter dans la crainte qu'ils ne disséminassent *les principes de corruption et de liberté* qu'ils avaient reçus dans leur insurrection.

Ces noirs réputés criminels où croyez-vous, citoyens, qu'ils furent déposés? Dans la Baye d'Honduras sur le territoire Anglais. . . . Ceux-ci allarmés crièrent à la violation du droit des gens, et auraient dès ce tems déclaré la guerre, si l'on eut pas donné toute satisfaction au Cabinet de Saint-James.

Au reste, ces malheureux proscrits furent rapportés dans la partie Française de Saint-Domingue, et remis dans les mains de leurs premiers bourreaux, qui prirent alors le parti de les enfermer dans un mauvais navire, que l'on coulat sans bruit.

sidieusement contre la liberté, contre la volonté nationale ceux même qui brûlaient de la défendre.

N'avez-vous pas appellé les anglais parmis vous, même avant qu'ils fussent en guerre avec la République? Déjà vos assemblées rébelles correspondaient avec Georges, Pitt, le gouverneur de la Jamaïque, et préparaient l'indigne traité qui devait vendre leur patrie au tyran, qui s'engageait à y conserver l'esclavage.

N'avez-vous pas calomnié, avili, tous les patriotes dans le sens de la révolution française; ne vous êtes vous pas continuellement insurgés contre toutes les autorités nationales successivement envoyées dans la colonie? Polverel, Sontonax,

---

Mais malgré ce crime horrible la liberté ne fut pas engloutie avec les victimes de la *férocité coloniale*.

C'est encore dans la rade où fut commis ce forfait que l'on entassa dans un navire 500 hommes de couleur qui s'étaient paisiblement soumis à toute la férocité de leurs advairsaires. On n'osa pas noyer ces nouvelles victimes, à cause de l'authenticité du premier crime qui avait excité des mouvemens; mais on eut l'affreuse adresse d'inoculer dans ce bord où tant de malheureux étaient entassés, une maladie pestilentielle (la petite vérole) dont les effets sont terribles pour les créoles: ils moururent presque tous???

sont-ils les seuls dont vous vous soyez plaints? Nommez depuis quatre ans un délégué, un seul mandataire de la France, que vous n'ayez calomnié et poursuivi jusqu'à la mort.

Que n'avez-vous pas fait enfin contre la mère patrie pour la forcer de vous abandonner à *votre régime colonial*, objet de tous vos veux, tout ce que JE VOUS REPROCHE EST ANTÉRIEUR A L'ARRIVÉE DE SONTONAX ET POLVEREL A SAINT-DOMINGUE, je ne préjuge pas votre conduite ni celle de ces délégués pendant leur séjour parmi vous, c'est aux comités de la convention à décider l'opinion publique à ce sujet.

Ce qu'il y a de certain c'est qu'avant leur arrivée dans l'isle ils étaient déjà calomniés, et qu'on avait le projet d'entraver leurs opérations en attendant qu'on put en détruire l'effet (1); avec ces dispositions on doit peu s'étonner des malheurs qui ont accompagné leur mission.

Je déclare que si vous avez conservé avec ces nouveaux délégués l'esprit de

---

(1) Voyez la lettre de Bruley, adressée à la maison Delaire au Cap, elle est déposée au Comité de salut public.

haine et de faction, qui vous dirigeait avec leur prédécesseurs, vous avez bien mérité le sort dont vous vous plaignez.

Hommes méchants et dont le moral est incurable, vous pourrez désormais me calomnier à votre aise, je m'en honorai sans vous répondre d'avantage.

LÉONARD LEBLOIS.

Au nom des patriotes de St-Domingue, amis de la liberté et de l'égalité.

De l'Imprimerie de PAIN, Passage Honoré

2779.

LÉONARD LEBLOIS

A LA

CONVENTION NATIONALE

ET

à son Comité de Sureté Générale.

PEUPLE Français et vous ses dignes Représentans, je vais tracer de tristes tableaux ; la vérité terrible, seule arme qui me reste contre le poison de la calomnie, atteindra mes lâches persécuteurs. Je suis dans le fond d'un cachot : seul contre tant d'ennemis, Je n'ai d'autres forces que la pureté de mon cœur, d'autres amis que mon innocence, d'autre espérance que votre justice.

O vous patriotes d'Orléans, peuple essentiellement bon ! qui m'entendit souvent deffendre les principes, les loix, qui me vit sans cesse fuyant la brigue et les factions, tendre une main fraternelle aux infortunés et briser les chaînes de l'innocence opprimée : vous, mes concitoyens, qui aimez de bonne foi la patrie, qui n'abreuvez pas vos amis de fiel de calomnies, et qui ne deversez pas la haine que vous inspire la République triomphante, sur ses généreux deffenseurs : c'est vous que j'invoque ! Aidez-moi à briser le masque hyppocrite qu'empruntent mes accusateurs pour me flétrir ; rendez à mon cœur déchiré sa brûlante énergie.... J'en ai besoin pour arracher jusqu'aux traces de l'imposture et de l'intrigue.

E795
0286e
v. 5
acc 9
1906